



## Syndicat des Communications de Radio-Canada

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je, Caroline Morin, membre en règle du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNCC-CSN) déclare que je pose ma candidature pour faire partie du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Mon statut est (veuillez indiquer si vous êtes permanent, temporaire ou contractuel) :

Contractuelle

Je travaille pour la station de (veuillez choisir une des stations suivantes : Matane, Moncton, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières) :

Montréal

Caroline Morin

Signature

20 janvier 2021

Date

## CURRICULUM VITAE

Caroline Morin

**Fonction occupée à Radio- Canada :** Recherchiste à la radio

**Année d'embauche :** 1999

**Expérience(s) syndicale(s) ou fonction(s) syndicale(s) occupée(s) :** Déléguée syndicale depuis environ (3) ans. *(Je n'ai pas la date exacte... Isabelle M., le saurais-tu?)*

### POURQUOI VOUS PRÉSENTEZ-VOUS?

Faire partie du comité de négociation représenterait pour moi l'aboutissement de mon engagement syndical des dernières années. J'ai le désir d'améliorer les conditions de travail de tous les membres de notre syndicat, en particulier les plus précaires d'entre nous. J'ai aussi envie de contribuer à améliorer notre convention collective dont plusieurs pans vont à l'encontre du bon sens et de l'efficacité de notre travail.

### QUE CROYEZ-VOUS POUVOIR APPORTER AU SCRC ET À SES MEMBRES EN VOUS PRÉSENTANT?

Je pense que ma vaste expérience à Radio-Canada au cours des 20 dernières années serait utile pour bien comprendre la réalité vécue par le plus grand nombre de nos membres. Si j'ai majoritairement travaillé à la radio et à la télévision générale à Montréal, j'ai également travaillé à la salle des nouvelles à Québec pendant un certain temps. Je suis toujours contractuelle après toutes ces années, mais j'ai aussi été temporaire et j'ai toujours côtoyé des collègues permanents. En tant que recherchiste, je suis habituée de lire et traiter un grand nombre de documents et d'en décortiquer l'essentiel. J'ai une bonne écoute et je suis curieuse de rencontrer nos membres pour entendre la réalité qu'ils vivent quotidiennement dans leur travail.

### MESSAGE ÉLECTORAL :

Je me suis toujours sentie privilégiée de travailler à Radio-Canada. Cependant, ce privilège ne devrait jamais être une raison pour accepter de mauvaises conditions de travail de la part de notre employeur. En ces temps difficiles, notre travail est reconnu comme essentiel... il est temps maintenant que notre convention collective en soit le reflet!

## CODE D'ÉTHIQUE DU CANDIDAT

Poser sa candidature à une fonction au sein du comité de négociation du SCRC doit s'inscrire à l'intérieur d'une démarche profondément syndicale où le respect des personnes, de leurs idées et de leur engagement interdit le recours à des procédés, des propos, des écrits ou des moyens qui viendraient à l'encontre des principes qui guident notre action syndicale.

Les propos ou écrits injurieux, racistes ou de mauvais goût, les attaques personnelles ne peuvent être tolérées à quelque moment que ce soit et particulièrement à l'occasion des élections à un poste de nature syndicale.

Il faut constamment garder à l'esprit que même si les idées sont véhiculées par des humains, le débat, y compris en période électorale, en demeure un d'idées et non de personnes. Ne pas respecter ce principe nuirait à la vie démocratique du syndicat et pourrait avoir des effets dévastateurs.

Par la présente, je, soussigné-e, Caroline Norin, briguant un poste électif au sein du comité de négociation, déclare avoir l'intention de mener un débat d'idées dans le respect d'autrui et dans un esprit de camaraderie tout en gardant à l'esprit que le débat politique dans lequel je m'engage met en cause des candidats ayant un objectif commun, soit la représentation des employés de la Société Radio-Canada/CBC.

Je déclare que j'éviterai à tout prix de verser dans les attaques personnelles, les propos marqués d'incivilité ou d'irrespect, à défaut de quoi des sanctions pourraient être imposées.

Je suis conscient que mes paroles et mes actions, advenant que je sois élu-e, auront un impact sur le climat de travail au sein du comité de négociation et j'affirme ma volonté de me comporter de manière à favoriser la collaboration plutôt que la confrontation dans le cadre de l'élection.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 20 e jour du mois de janvier de l'an 2021.